

Droit du travail – La rupture du CDD

Ce cours vous est proposé par Cécile CASEAU-ROCHE, Maître de conférence, Université de Bourgogne et Jean-Michel DORLET, juriste chargé d'enseignement, Université de Bourgogne et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Quiz

- 1. A l'issue de son contrat de professionnalisation, s'il continue à travailler dans l'entreprise, un jeune**
 - a. Voit son contrat devenir à durée indéterminée
 - b. Bénéficie d'une d'indemnité de requalification
 - c. Bénéficie d'une indemnité de précarité
- 2. A l'issue de son CDD dans un restaurant de fast-food, une étudiante ne perçoit pas d'indemnité de précarité, car :**
 - a. Elle a travaillé uniquement pendant ses vacances
 - b. Elle bénéficie d'un statut étudiant
 - c. Son contrat a été conclu pour accroissement temporaire d'activité
- 3. Un technicien de maintenance en CDD de 6 mois a accusé un retard de 5 minutes au travail hier. Son responsable hiérarchique qui est à cheval sur les horaires veut s'en séparer.**
 - a. L'employeur peut rompre le CDD pour faute en respectant un préavis
 - b. L'employeur peut rompre le CDD pour faute grave sans préavis
 - c. L'employeur doit respecter le terme du CDD car la rupture serait injustifiée
- 4. Un étudiant est serveur dans un bar en CDD de 12 semaines. Un restaurant vient de lui proposer de travailler en CDI dans les plus brefs délais avec un meilleur salaire.**
 - a. Il peut rejoindre son nouvel emploi immédiatement
 - b. Il doit respecter un préavis de 12 jours
 - c. Il touchera son indemnité de précarité
 - d. Il touchera une indemnité de congés payés

Références

Comment citer ce cours ?

Droit du travail - La rupture du CDD, Cécile CASEAU-ROCHE, Jean-Michel DORLET, AUNEGe (<http://auneg.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.